



Un outil à disposition des territoires pour le dialogue entre acteurs et la gestion de la ressource en eau : les PTGE

Cas des PTGE Allier aval et Loire en Rhône-Alpes



1. PRESENTATION DE L'OUTIL PTGE

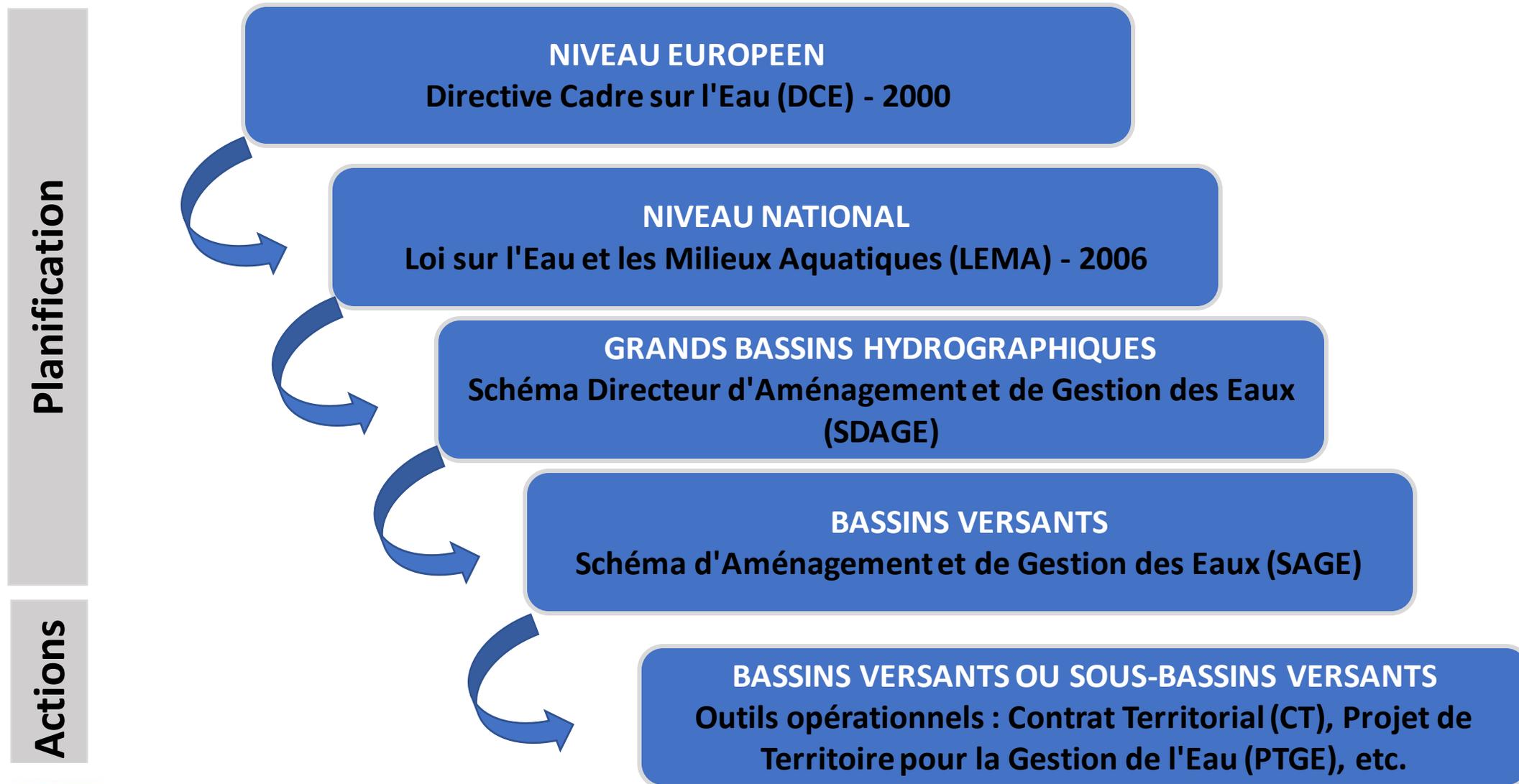
La politique de gestion de l'eau

Qu'est-ce qu'un PTGE ?

Mise en œuvre d'un PTGE : émergence et méthodologie

Types d'actions et aides possibles

La politique de gestion de l'eau



Qu'est-ce qu'un PTGE ?

Bref historique

- **4 juin 2015** : mise en place du projet de territoire avec une **première instruction du gouvernement** relative au financement par les agences de l'eau des retenues de substitution.
- **2017 – 2018** : **cellule d'expertise** relative à la gestion quantitative de l'eau pour faire face aux épisodes de sécheresse conduite par le préfet BISCH.
- **2018 – 2019** : **Assises de l'eau** - "Changement climatique et ressource en eau : comment les territoires, les écosystèmes et l'ensemble des acteurs vont-ils s'adapter?"
- **7 mai 2019** : **instruction du gouvernement** relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau.
- **2021** : **Varenne agricole de l'eau** et de l'adaptation au changement climatique ; **mission d'appui à l'aboutissement de PTGE** menée par le CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable) et le CGAAER (Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux).

Qu'est-ce qu'un PTGE ?

*Démarche territoriale **globale et co-construite** aboutissant à **l'engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire dans un programme d'actions** permettant de mettre en **adéquation les besoins et ressources en eau en anticipant et s'adaptant au changement climatique** et en respectant la **bonne fonctionnalité des milieux aquatiques**.*

- **Adaptation et anticipation du changement climatique**
- **Préservation de l'état quantitatif et qualitatif de la ressource et du bon fonctionnement des milieux**
- **Préservation des activités économiques du territoire**
- **Logique de solidarité amont-aval**
- **Temps d'élaboration : 2 à 3 ans selon l'instruction, 3 à 5 ans en réalité**

Mise en œuvre d'un PTGE : émergence

- **Définition du périmètre** : **cohérent d'un point de vue hydrographique**, pouvant concerner principalement des ressources superficielles, des ressources souterraines ou les deux.
 - Bassin versant avec ou sans SAGE
 - Partie ou totalité d'un bassin versant
- **Définition de la gouvernance** : **portage** (moyens techniques et financiers), **pilotage** (instance décisionnelle), **parties prenantes** à la concertation (usagers de l'eau, services de l'Etat, financeurs, etc.).



Mise en œuvre d'un PTGE : émergence



Qui peut porter un PTGE ?

*Etablissement Public Territorial de Bassin ;
Département ;
Syndicat d'eau ou de rivière ;
Autres collectivités...*



Quel rôle des services de l'Etat ?

- *Préfet coordonnateur de bassin ou préfet référent du PTGE* : garant de la démarche
- *Services de l'Etat (DDT, DREAL, OFB, DRAAF, ARS, etc.)* : appui à la démarche, s'assurent du respect de l'instruction, facilitent l'initiative territoriale

Mise en œuvre d'un PTGE : émergence

- **Définition du périmètre** : **cohérent d'un point de vue hydrographique**, pouvant concerner principalement des ressources superficielles, des ressources souterraines ou les deux.
 - Bassin versant avec ou sans SAGE
 - Partie ou totalité d'un bassin versant
- **Définition de la gouvernance** : **portage** (moyens techniques et financiers), **pilotage** (instance décisionnelle), **parties prenantes** à la concertation (usagers de l'eau, services de l'Etat, financeurs, etc.).
- **Définition de la feuille de route** :
 1. Grands objectifs et principes du PTGE
 2. Modalités de gouvernance et de prise de décision
 3. Contenu des différentes étapes opérationnelles et calendrier

Mise en œuvre d'un PTGE : méthodologie

1. **Diagnostic d'adéquation besoins / ressources** actuels et à venir (prospective)



2. **Définition de scénarios d'actions** et de volumes d'eau, selon la période de prélèvement, à associer aux actions



3. **Analyse économique et financière** des différents programmes d'actions puis **choix** d'un programme final



4. **Mettre en place les actions retenues**

5. **Suivre et évaluer** leur mise en œuvre

En fonction des bassins versants :

- Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC)
- Etude évaluation des volumes prélevables globaux (EVPG)
- Bilan Besoins – Ressources (BRR), etc.

But : atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins, ressources et bonne fonctionnalité des systèmes aquatiques. Suppose la définition et répartition de **volumes prélevables** en amont.

Analyse économique : intérêt collectif

Analyse financière : intérêt individuel, du/des bénéficiaires

Échéance 6 à 12 ans

Types d'actions possibles

OBJECTIFS :

- Favoriser la sobriété des usages et l'optimisation de la gestion de l'eau (économies d'eau, optimisation de l'existant, maîtrise des consommations, etc.)
- Réduire la vulnérabilité des activités du territoire à la disponibilité de l'eau
- Augmenter la synergie entre la gestion des épisodes d'excès d'eau et la gestion des périodes de rareté de l'eau, dans le respect de la bonne fonctionnalité des systèmes aquatiques
- Décloisonner les approches (aménagement du territoire, activités économiques, etc.)
 - Analyse économique aide à la décision pour choisir les actions

Types d'actions possibles

GRANDS AXES :

- Privilégier les **solutions « sans regret »** : *amélioration de la qualité de l'eau, maîtrise et suivi des consommations, économies d'eau, amélioration de l'efficacité de l'eau, modernisation des réseaux, etc.*
- Les ouvrages de **stockage** envisagés doivent favoriser les possibilités en termes de **multi-usages**
- **Améliorer l'offre sans prélèvements d'eau supplémentaires** : *optimisation de l'usage d'ouvrages de stockages existants, recyclage de l'eau dans le respect de la réglementation sanitaire*
- Favoriser les **solutions fondées sur la nature** : *restauration de zones humides, "désartificialisation" des sols, restauration de la qualité des sols, infiltration des eaux pluviales, revitalisation des cours d'eau*
- **Transition agro-écologique** : *transformation de systèmes de cultures, modification des espèces et variétés cultivées, nouveaux systèmes d'élevages et de prairies*
- Privilégier les actions qui permettent d'**améliorer la qualité de l'eau**

Financements possibles

Programme d'actions : pour chaque action on associe une maîtrise d'ouvrage, un délai de réalisation, des indicateurs de suivi, un coût et des financements/financeurs.

Financements :

- Auto-financement par la maîtrise d'ouvrage / usagers
- Collectivités territoriales
- Financeurs privés
- Agences de l'eau
- Autorités de gestion des fonds européens (FEADER, FEDER)
- Etc.

➤ **Analyse financière aide à la décision pour choisir les actions**

2. EXEMPLES DE PTGE : Allier aval et Loire en Rhône-Alpes

Contexte de chaque territoire

Gouvernance mise en place dans chaque PTGE

Méthodologie et calendrier de chaque PTGE

CONCLUSION

LE TERRITOIRE DU PTGE/SAGE ALLIER AVAL

Superficie : 6 344 km²

Comité de bassin : Loire-Bretagne

Régions concernées : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire

Départements concernés : Allier, Cher, Haute-Loire, Nièvre et Puy-de-Dôme

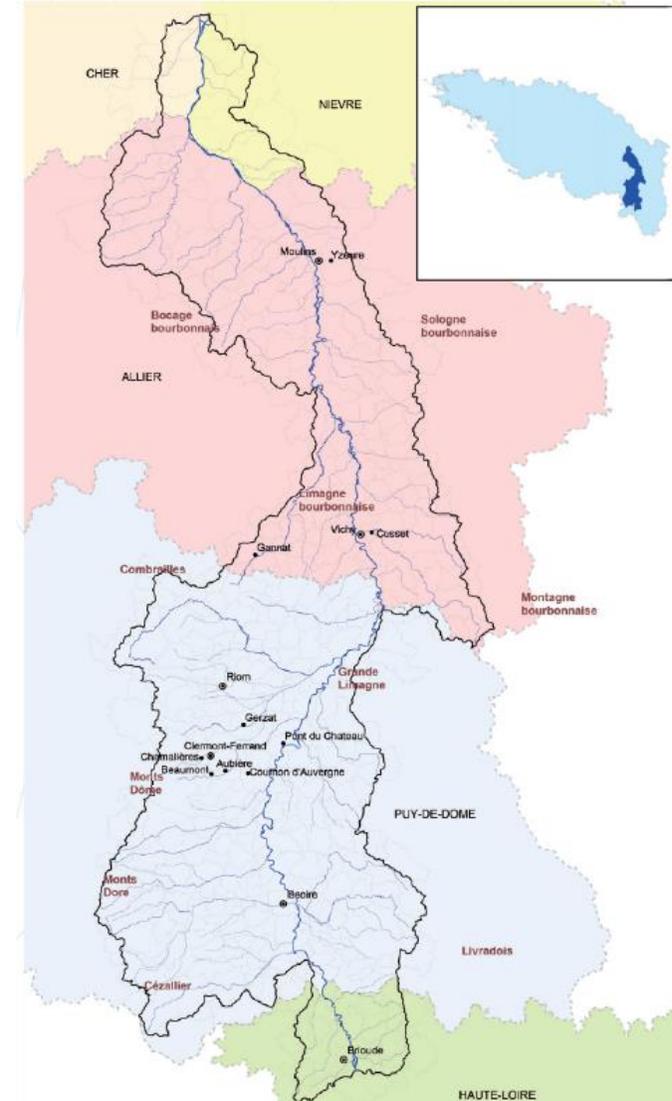
Nombre d'EPCI concernés : 27 EPCI (7 Allier, 2 Cher, 3 Nièvre, 12 Puy-de-Dôme, 3 Haute-Loire)

Nombre de communes concernées : 463 communes (128 communes de l'Allier, 8 communes du Cher, 31 communes de la Haute-Loire, 14 communes de la Nièvre, 282 communes du Puy-de-Dôme)

Nombre d'habitants : 780 000 habitants

Linéaire de la rivière : 4810 km

Nombre de masses d'eau concernées : 123 Masses d'eau (98 masses d'eau superficielles, 8 masses d'eau plans d'eau ; 17 masses d'eau souterraines)



LE TERRITOIRE DU PTGE/SAGE LOIRE EN RHÔNE ALPES

Superficie : 4 000 km²

Comité de bassin : Loire-Bretagne

Régions concernées : Auvergne-Rhône-Alpes

Départements concernés : Loire, Rhône, Haute-Loire et Puy de Dôme

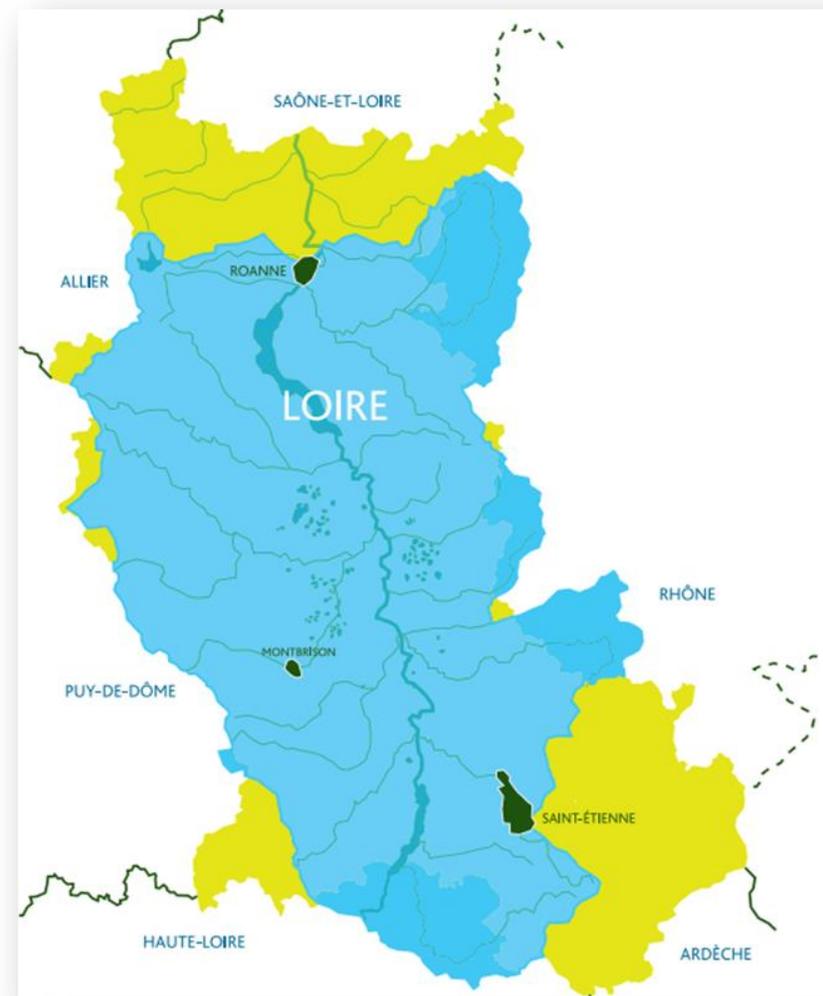
Nombre d'EPCI concernés : EPCI (9 de la Loire, 2 du Rhône, 1 Puy-de-Dôme, 3 de la Haute-Loire)

Nombre de communes concernées : 290 communes (240 communes de la Loire, 35 communes du Rhône, 13 communes de la Haute-Loire, 2 communes du Puy-de-Dôme)

Nombre d'habitants : 700 000 habitants

Linéaire de la rivière : 1258 km

Nombre de masses d'eau concernées : 73 Masses d'eau (67 masses d'eau superficielles et 6 masses d'eau souterraines)

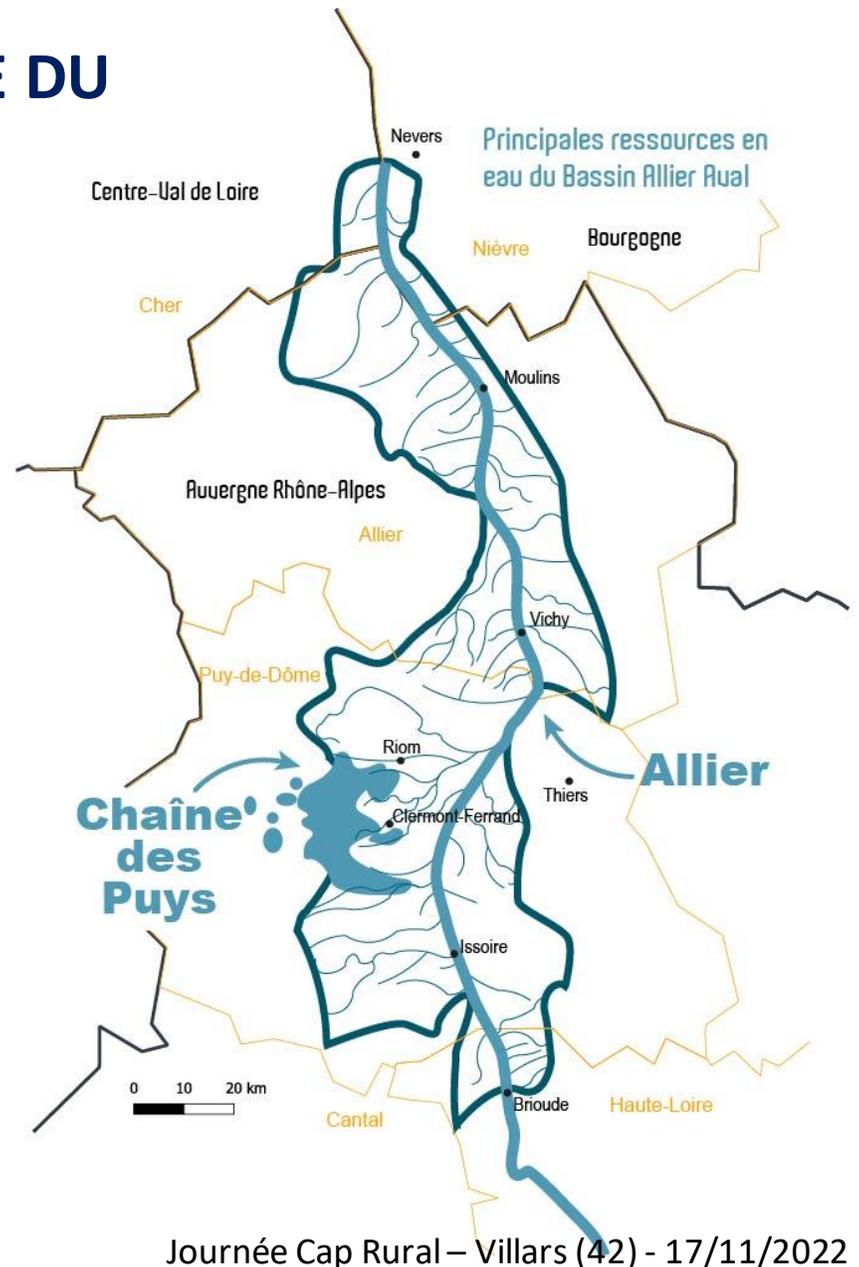


Territoire du SAGE/PTGE (en bleu) et département 42 en jaune

Journée Cap Rural – Villars (42) - 17/11/2022

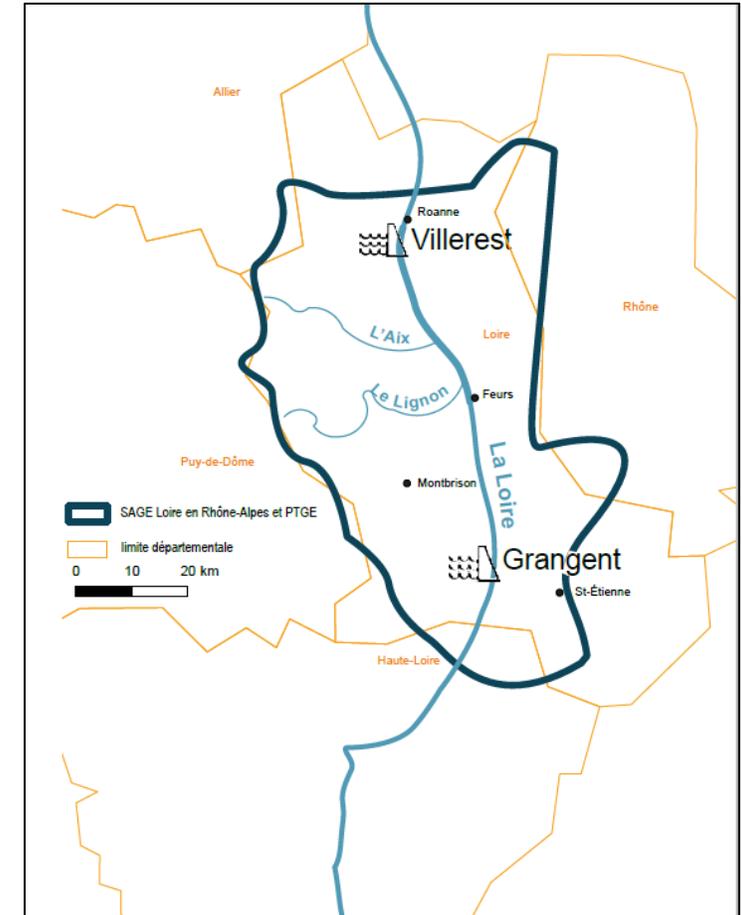
ENJEUX DU TERRITOIRE ET ÉMERGENCE DU PTGE ALLIER AVAL

- **Enjeu 2 du PAGD du SAGE Allier aval** : *Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction de l'équilibre à long terme*
 - **Enjeux climatiques** : baisse de la disponibilité en eau et des débits d'étiage de l'Allier
 - **Enjeux environnementaux** : l'Axe Allier et la Chaîne des Puys représentent les principales ressources en eau du territoire → recharge des eaux souterraines et de surface menacée ; PNR ; sites Natura 2000, etc.
 - **Enjeux démographiques** : pôles urbains importants, activités touristiques
 - **Enjeux socio-économiques** : potentiel agricole et industriel important, augmentation des demandes de prélèvements et de stockage
 - **Emergence à la demande des services de l'Etat** : contexte étude HMUC, identification instruction du gouvernement
- Pressions sur la ressource, notamment en périodes d'étiage et de sécheresse, qui peuvent amener à des tensions entre les usagers



ENJEUX DU TERRITOIRE ET ÉMERGENCE DU PTGE LRA

- **Présence de 2 grands barrages : Grangent et Villerest (eutrophisation des grandes retenues, gestion du transport solide et de la continuité écologique sur l'axe Loire, soutien d'étiage...)**
 - **Enjeux climatiques** : cf. Diapo suivante - **42 %** des masses d'eau ligériennes concernées par une pression significative liée à l'**hydrologie** en 2019
 - **Enjeux environnementaux** : fleuve Loire ; PNR ; sites Natura 2000 mais aussi une nature ordinaire dont les fonctionnalités écologiques sont à préserver / **# objectifs de la DCE** : passer de **24 %** à **61 %** la part des masses d'eau en bon état écologique sur le bassin Loire-Bretagne en 2027 - **seulement 17% des ME ligériennes sont en bon état en 2019**
 - **Enjeux démographiques** : pôles urbains importants / **60 %** des ligériens dépendent de **10 barrages** pour leur **alimentation en eau potable**
 - **Enjeux socio-économiques** : présence agricole et industriel importante, augmentation des demandes de prélèvements et de stockage
- Pressions sur la ressource, notamment en périodes d'étiage et de sécheresse, qui peuvent amener à des tensions entre les usagers



Territoire du SAGE/PTGE et présence des 2 barrages

UN TERRITOIRE PRIORITAIRE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PTGE



Dépendant de ressources externes, notamment pour l'alimentation en eau potable : plus de 20% des besoins couverts en année moyenne, et plus de 30% durant les mois secs. Interconnexions avec les départements voisins de la Haute-Loire, du Rhône ou de la Saône pour assurer la sécurisation des ressources en eau du territoire ligérien.

868 mm : moyenne de précipitations annuelles agrégées sur la Loire pour la période 1991-2020 (935 mm pour la France). *Météo France*

60 % : part de la population de la Loire qui dépend de 10 barrages pour son alimentation en eau potable. *SAGE LRA*
2/3 des volumes prélevés dans les eaux de surface pour l'alimentation en eau potable dans la Loire, contre seulement 1/3 en moyenne nationale. *SAGE LRA*

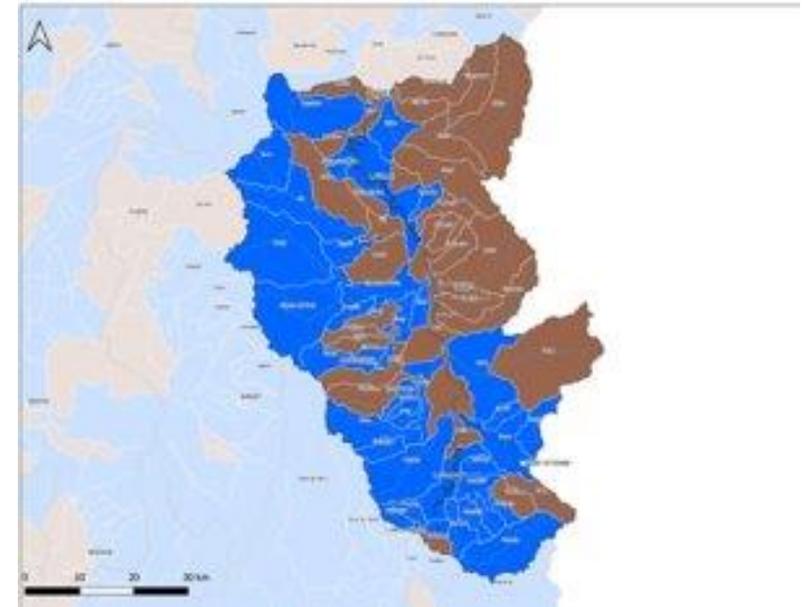
AUJOURD'HUI

- ↗ **1,4°C** : écart entre la normale des températures moyennes sur la Loire entre 1961-1990 et 1991-2020. (1,8°C au printemps, 1,9°C en été). *Météo France*
- ↗ **8,4 %** : hausse de la demande en eau des végétaux telle que mesurée par l'évolution de l'évapotranspiration moyenne (ETP) entre 1991-2000 et celle de 2011-2020. *Météo France*
- ↘ **13,5 %** : baisse du débit moyen annuel du fleuve Loire à Bas-en-Basset depuis 1919. *SAGE LRA*

DEMAIN

- ↗ **1,8 °C** : évolution de la température moyenne sur la Loire autour de 2050 selon le scénario « émissions modérées ». *Météo France*
- ↘ **5,1 %** : évolution possible du cumul annuel des précipitations à l'horizon 2046-2065. *SAGE LRA*
- ↘ **20.5 %** : baisse moyenne anticipée du débit moyen annuel du fleuve Loire à Villerest d'ici le milieu du siècle. *SAGE LRA*

Masses d'eau de surface soumises à une pression significative hydrologie du Sage Loire en Rhône Alpes



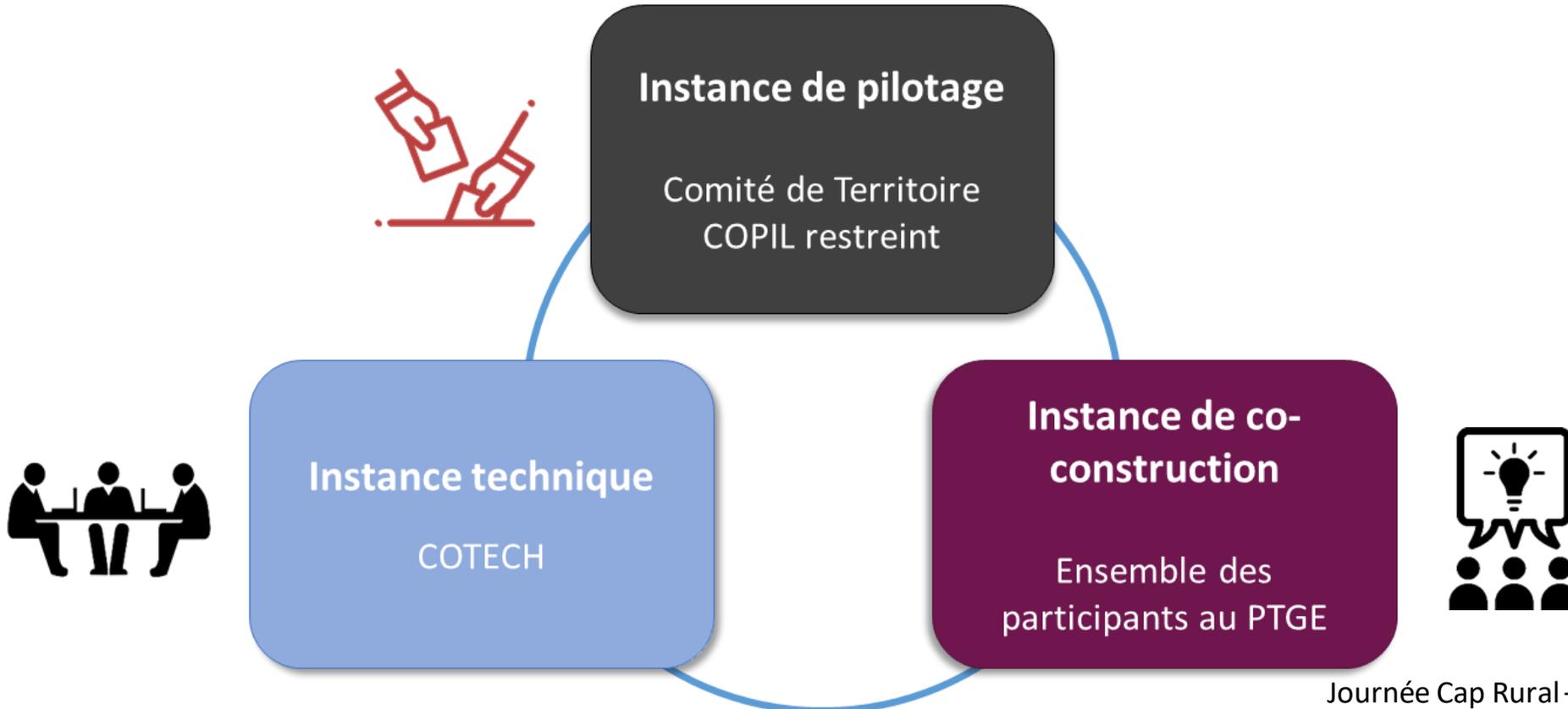
GOVERNANCE DU PTGE ALLIER AVAL



Pilotage du PTGE



Structure porteuse du
SAGE
Appui par le biais d'un
poste d'animation dédié



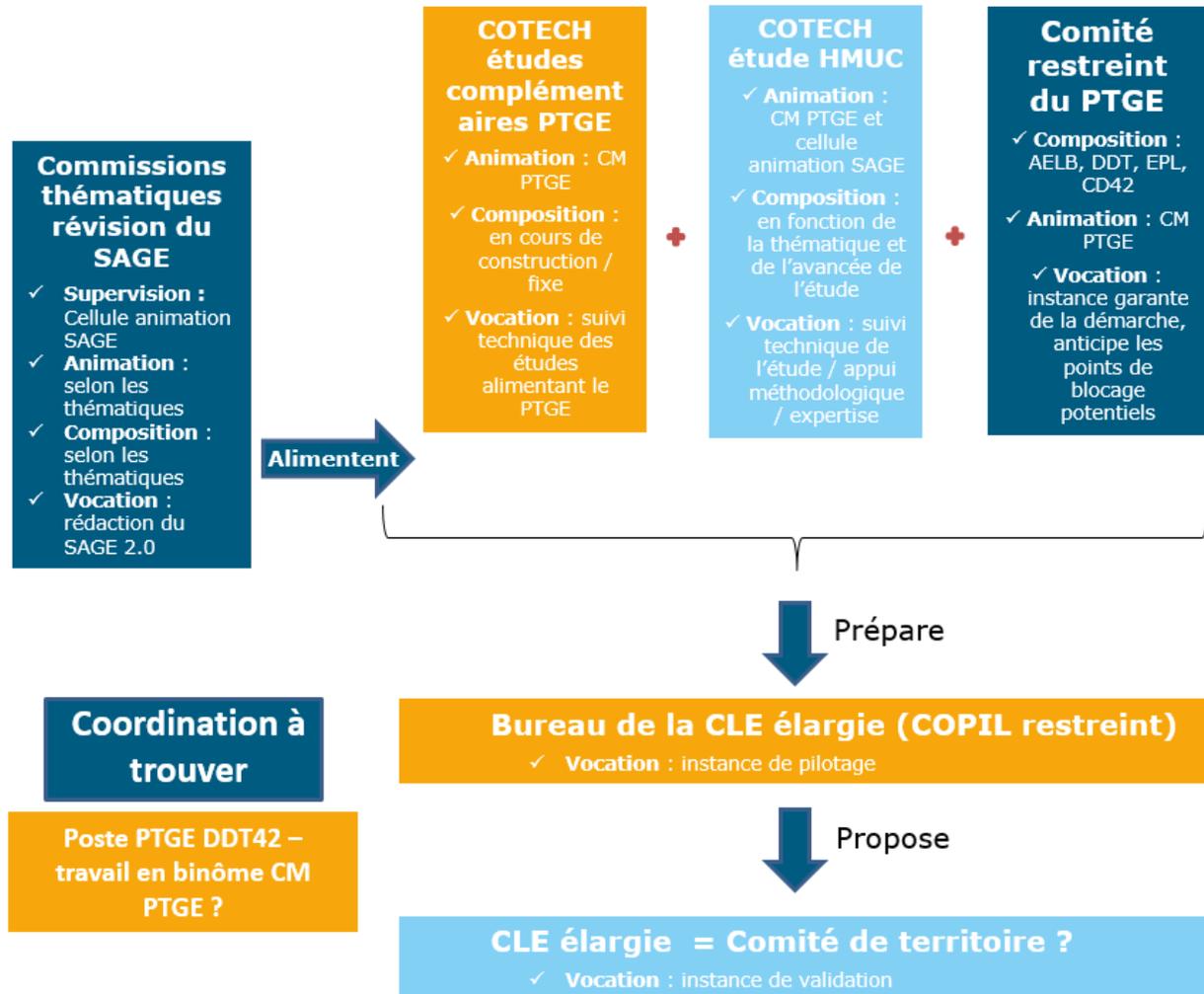
GOVERNANCE DU PTGE LRA



Pilotage du PTGE appuyé par les services de l'Etat



Structure porteuse du SAGE LRA (avec l'EPL)
Appui de la cellule d'animation du SAGE LRA





LE PTGE ALLIER AVAL : ORGANISATION GLOBALE



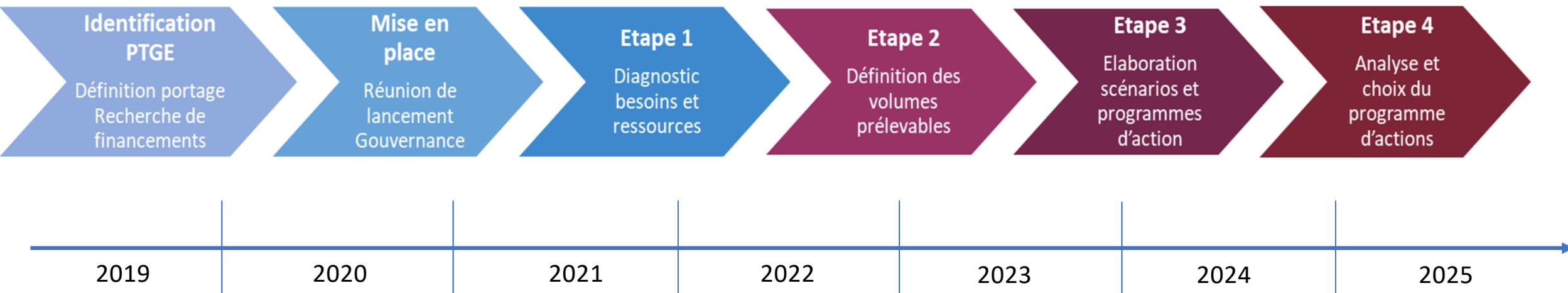
Pilotage du PTGE appuyé
par les services de l'Etat



Structure porteuse du
SAGE
Appui par le biais d'un
poste d'animation dédié

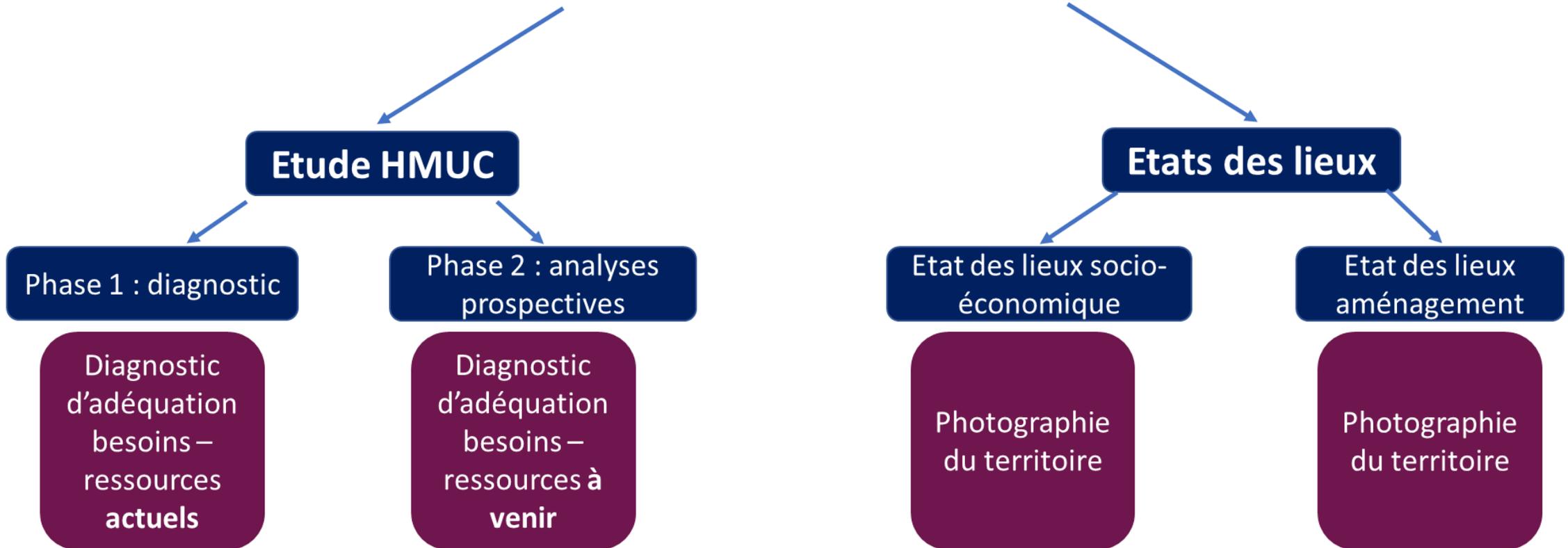
- **Phase d'élaboration** : 4-5 ans (octobre 2020 à 2025)
 - *Etape 1* : **diagnostic du territoire** (quantitatif, économique, aménagement du territoire)
 - *Etape 2* : définition des **volumes prélevables**
 - *Etape 3* : élaboration de **programmes d'actions**
 - *Etape 4* : **analyse économique et financière** des programmes d'actions et choix du programme final
- Phase de mise en œuvre : pour 6 à 12 ans

CALENDRIER DU PTGE ALLIER AVAL



ETAPES PTGE ALLIER AVAL

ETAPE 1 : DIAGNOSTIC PTGE



Intégration des effets potentiels du changement climatique

ETAPES PTGE ALLIER AVAL

ETAPE 2 : VOLUMES PRÉLEVABLES

Phase 3 étude HMUC :
Proposition de Débits Objectifs
d'Etiage (DOE) et de volumes
potentiellement mobilisables
(VPM)

Concertation :
Choix d'un scénario pour définir
les DOE et VPM par entité
hydrologique et période

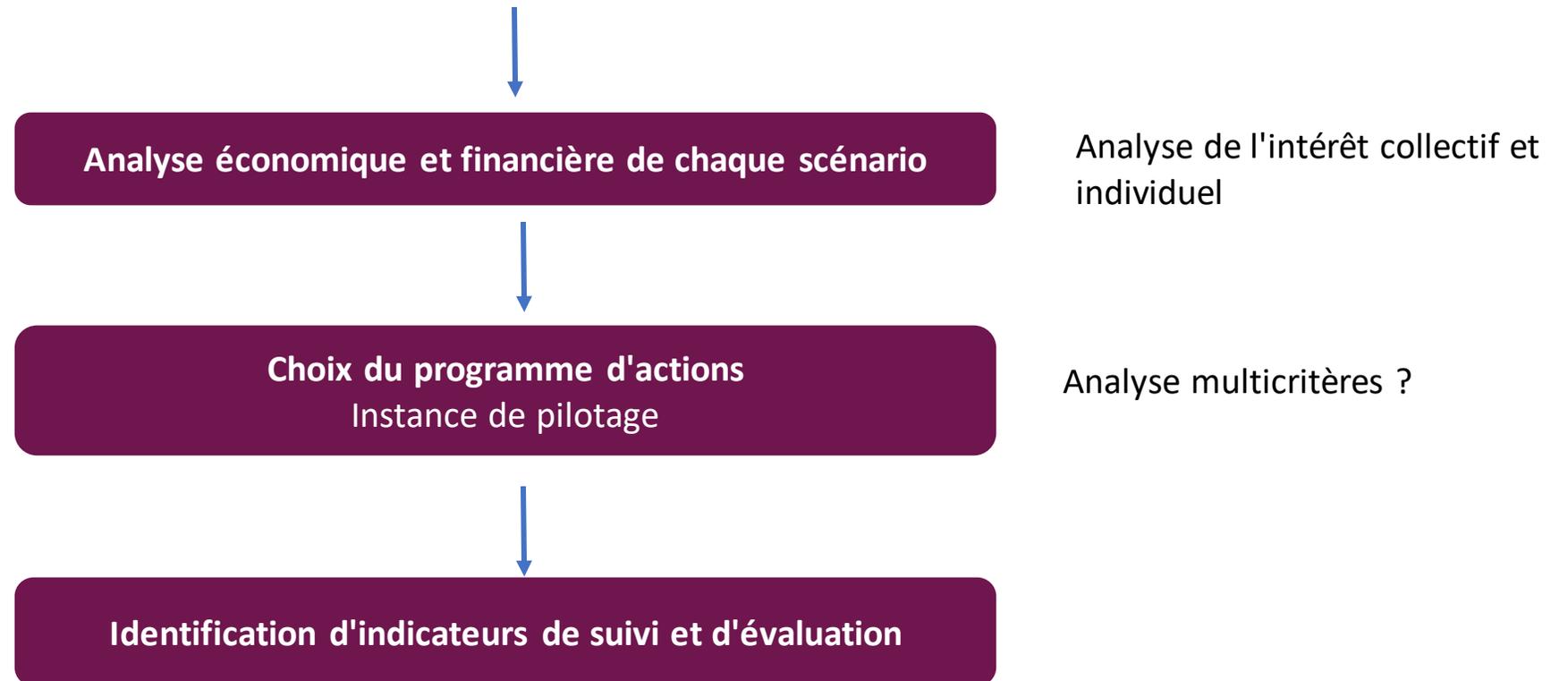
ETAPE 3 : ÉLABORATION DES PROGRAMMES D' ACTIONS

Phase 4 étude HMUC :
Proposition de scénarios de
gestion liée à l'étape
précédente (concertation et
bureau d'études)

**Elaboration d'un scénario
"sans projet" et de différents
scénarios d'actions
(concertation)**

PROGRAMMES D' ACTIONS PTGE ALLIER AVAL

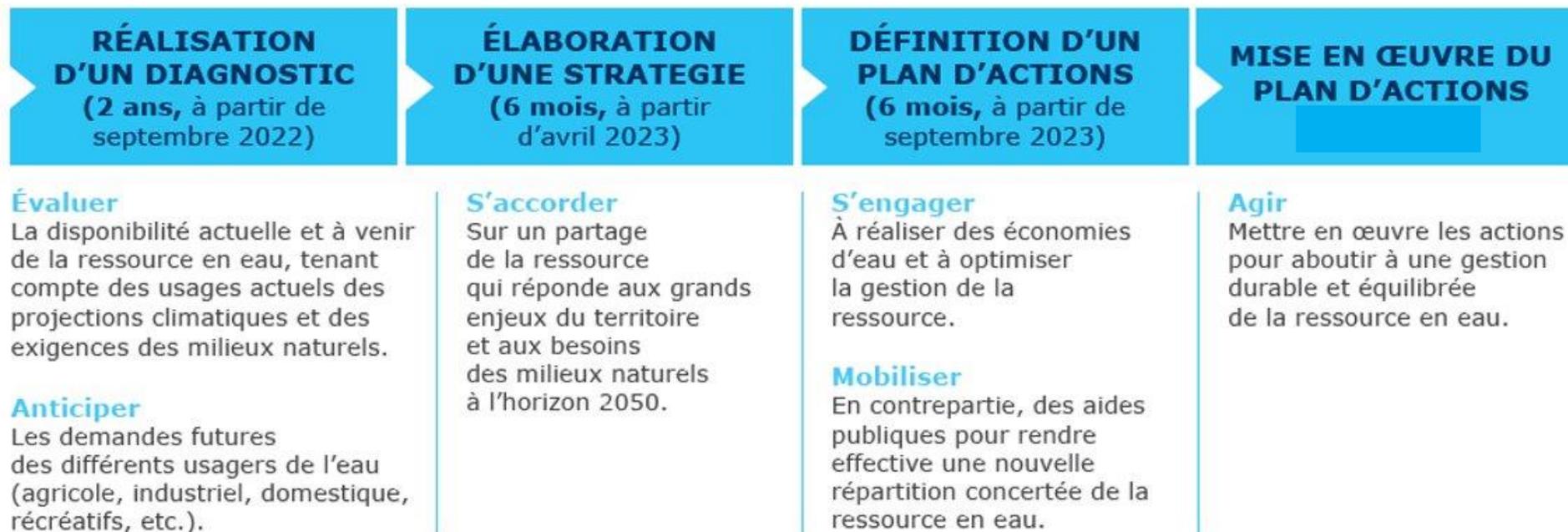
ETAPE 4 : ANALYSE ET CHOIX DU PROGRAMME



CALENDRIER DU PTGE LOIRE EN RHÔNE-ALPES

- **Phase d'élaboration** : 3 ans (septembre 2022 à septembre 2025)

LES GRANDES ÉTAPES DU PTGE



- Phase de mise en œuvre : pour 6 à 12 ans

CONCLUSION

POINTS FORTS

- Changement climatique perçu et redouté / un outil attendu par les acteurs, dans lequel ils veulent **s'investir**
- **Existence de SAGES** : structuration autour d'instances et de réseaux d'acteurs existants
- **Etude HMUC** lancée avant le PTGE (Allier Aval) / en parallèle du lancement du PTGE pour LRA
- **Décloisonnement** : dialogue avec des acteurs investis par le biais d'autres domaines (aménagement, urbanisme, etc.)

POINTS FAIBLES

- **Taille du territoire** : enjeux multiples et différents en fonction des sous-bassins hydrographiques, de la répartition géographique des activités économiques, démographique, etc.
- **Récupération des données** : notamment pour l'étude HMUC qui a été rallongée d'un an (Allier Aval)
- Impacts prégnants du changement climatique et sécheresse à répétition : faire attention à ce que le PTGE soit bien un outil à long terme d'une vision partagée et concertée du territoire ≠ mise en place d'actions ciblées dans l'urgence

CONCLUSION

- Un outil à adapter au territoire en fonction des contextes, enjeux...
- Projet de territoire = implication des acteurs du territoire dans une démarche de co-construction, diagnostic partagé, identification et priorisation des enjeux => importance d'avoir une base de travail commune / des connaissances communes entre les différents acteurs impliqués
- Prise en compte des intérêts du milieu, environnementaux, socio-économique, du territoire

Avez-vous des questions ?



**SAGE
LOIRE**
#RA 

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma
d'Aménagement
et de Gestion
des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

FINANCEURS



MERCI !

Loire
LE DÉPARTEMENT

Contacts:

Maiwenn.ROCHARD@eptb-loire.fr

Julie.faure-laurent@loire.fr